

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 10 octobre, le Conseil Syndical du Syndicat du Bassin Versant du Brivet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à PONTCHATEAU, sous la présidence de Monsieur Eric PROVOST, président.

Collectivité	Délégués titulaires			Délégués suppléants		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
CAP ATLANTIQUE	DAVID Joseph		X	BERCEGEAY Robin		X
	Yannick DANIEL	X		GARAND Annabelle		X
	COUE Roger	X		<i>Non désigné</i>		
	MABIT Pascal		X	<i>Non désigné</i>		
	Gwenaëlle MORVAN	X		<i>Non désigné</i>		
CC ESTUAIRE ET SILLON	GUILLÉ Daniel		X	MALLE Isabelle		X
	CORBEL Patrick		X	PRODEAU Pascal		X
	GUYON Roger	X		CERCLE Yannick		X
	LECOMTE Daniel	X		BOUCHEREL Dominique		X
	COUTELLER Hélène	X		SYLVESTRE Jean-Michel		X
	MÉNAGER Stéphane	X		CAILLON Xavier	X	
CC PAYS DE PONTCHATEAU ST-GILDAS-DES-BOIS	GUIHENEUF Alain	X		VAILLANT Marie-Claire		X
	CHÂTEAU Daniel	X		RENOULT Antoine		X
	MOISAN David		X	DAUSQUE Fabrice		X
	BOURDIN Jacques	X		LEGENTILHOMME Hugues		X
	PATE-PONDAVEN Véronique		X	FRUNEAU Judicaël		X
	DEMARTY Olivier	X		LEMESTRE Laurette		X

	LE CHEVILLER Didier	X		LADURELLE Franck		X
	MEREL Stéphane		X	RENAUT Eliane	X	
	FAUCHER Lydia		X	LE MAGUERESSE Sophie		X
CC REGION DE BLAIN	Jacques POUGET		X	Emmanuel VAN BRACKEL		X
CARENE	PROVOST Éric	X		Christophe COTTA		X
	BARBIN Michel	X		HAUMONT Dominique		X
	ALLANIC Jean-Paul	X		CAUCHY Stéphane		X
	ROULAND Denis	X		Claude AUFORT		X
	CHENEAU François		X	Cédric DUVAL	X	
	Thierry NOGUET		X	Bruno CHARTIER	X	
	COCHY Jacques	X		KERNEUR André		X
	MOURGUES Dominique	X		LE COADOU Laurence	X	
	PAPIN Dominique	X		Philippe FREOUR		X
	GUIHARD Christian	X		Joël LEGOFF		X
GEFFROY Alain	X		Jean-Pierre LECROM		X	

	Représentant titulaire			Représentant suppléant		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
CSGBM	PLOUVIER Bertrand		X			

TOTAL PRESENTS (titulaires + suppléants + associés) = 26

TOTAL VOTANTS (titulaires ou suppléants) = 25

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier DEMARTY

DÉLIBÉRATION N°2023-26

OBJET : INTERDICTION ET FRANCHISSEMENT DE L'OUVRAGE DE LAVAU PIERRE ROUGE

Le service ouvrages d'arts du CEREMA a remis au SBVB son rapport définitif d'inspection de l'ouvrage de Lavau Pierre Rouge, réalisé dans le cadre de l'étude confiée au CEREMA et à la suite de la visite du 08/11/2022. Le rapport confirme :

- des difficultés rencontrées dans l'inspection (accès, visibilité, niveau d'eau)
- des prolongements souhaitables (bathymétrie + levée sonar latéral)
- des nombreux désordres et pathologies (fissures sur génie civil, défauts béton armé, corrosion avancée, désordres mécaniques, etc.)

EXTRAIT DU RAPPORT D'INSPECTION DU CEREMA :

" L'inspection... a confirmé la présence de désordres et de pathologies qui remettent en cause le niveau de service de l'ouvrage à court terme. L'ouvrage présente en effet des désordres graves sur la structure et sur les fondations... qui remettent en cause sa capacité portante ainsi que des désordres douteux...

L'évaluation précise du niveau de gravité de ces désordres est rendue complexe :

- *d'une part du fait de l'absence de dossier d'ouvrage*
- *d'autre part du fait de l'absence d'inspection détaillée antérieure*
- *enfin, les conditions d'accès à toutes les parties de l'ouvrage sont extrêmement délicates...*

Le CEREMA préconise en tout état de cause la fermeture de l'ouvrage à tout poids lourd (> 3.5 T) ainsi que le lancement d'études complémentaires pour affiner le diagnostic en fonction des choix stratégiques du gestionnaire vis-à-vis du futur de l'ouvrage ».

Monsieur Éric PROVOST propose de confirmer la délibération initiale du 2 février 2021 d'interdiction d'accès et de franchissement de l'ouvrage de Lavau-sur-Loire, et également prendre des mesures complémentaires de sécurisation en concertation avec la commune de Lavau-sur-Loire.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical décident, à l'unanimité, de confirmer la délibération initiale d'interdiction et de franchissement de l'ouvrage de Lavau-sur-Loire.

Ainsi fait et délibéré les susdits jours, mois et an.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président,

Éric PROVOST

